

# Un juge de Grenoble au sang chaud, Jacques-François Reymond-Merlin du Cheylas

par Georges Salamand

**I**n voilà un qui, pourtant, avait bien tout pour plaire ! Riche et même curieusement très riche, avec plus de 20 000 livres de rentes provenant de l'hoirie de sa grand-mère, intelligent, beau, cultivé, disert, charmeur, aimable et souriant, Jacques-François REYMOND-MERLIN du CHEYLAS était l'héritier d'une ancienne famille honorable de Romans-sur-Isère et comptait, parmi ses ancêtres, un très célèbre ministre protestant... mais aussi quelques voyous notoires.

Après de brillantes études de Droit à l'Université de Valence et une thèse soutenue en 1745, il est quelque temps avocat, puis magistrat, occupant à l'âge de 22 ans, avec dispense, une charge de conseiller au parlement de Grenoble (1747). Entre-temps, Jacques-François venait d'hériter du domaine du Cheylas, ce magnifique manoir de La Tour, en Grésivaudan, acquis en 1739 par son père, brillant officier de cavalerie du régiment de Condé, auprès du comte de CHATTE un jeune colonel de 18 ans parfaitement désargenté qui le tenait en héritage des fameux GUIFFREY.

Devenu ainsi « seigneur du Cheylas », Jacques-François prétendait en cela descendre du brave BOUTIÈRES, com-

pagnon de BAYARD. Une aimable fantaisie parfaitement fautive, car notre bellâtre avait, selon Ulysse CHEVALIER et par tradition de famille, « le sang chaud, la vérité chancelante, la morale élastique et le bras prompt »... car c'est en réalité surtout le dernier de ses défauts qui va lui valoir une bien triste renommée.

## Cherchez la femme

À l'origine de l'affaire se trouve – comme il est hélas trop fréquent, ô mes biens chers frères ! – une beauté romanaise nommée Marie-Thérèse CHABALLET pétrie, comme dit le poète, de lys et de roses et courtisée par notre triste héros, mais aussi par un certain BEGUIN (sic!) -LAMBERT-SUEL dit le capitaine LAMBERT, valeureux et bien naïf officier de la ville, par ailleurs détesté pour d'autres raisons de voisinage plus prosaïques par notre affreux conseiller.

**Bref, les heurts s'enveniment, un duel sans témoin est décidé pour le 16 juillet 1769**, à quatre heures du matin, « près des murs, hors la porte du Jacquemart » entre du CHEYLAS, accompagné d'un certain DEVAUX, son domestique armé chargé d'éloigner les curieux, et le jeune officier. Notons que le juge vient sur le pré, « en bottes, culotte de peau et plastron doublé ou même triplé de satin, quand le vaillant LAMBERT est, comme de coutume, en chaussures basses, caleçon et gilet blanc ». Ce qu'il ignore, LAMBERT, c'est que le conseiller vicieux porte, caché sous son gilet, un plastron de fer-blanc. Il s'en rendra immédiatement compte, ayant porté plusieurs coups d'épée au corps de son adversaire et en constatant... que son arme se trouve cassée !

Profitant de l'étonnement, du CHEYLAS poursuit un adversaire désarmé qui crie à l'assassin. Il le fait tomber, se jette sur lui, lui met



Le célèbre duel de Cyrano de Bergerac.

un genou sur le ventre et lui porte onze coups dont neuf mortels.

Hélas pour le meurtrier, un témoin qui, sans doute, promenait son chien à cette heure matinale, va assister au drame malgré les menaces du valet DEVAUX. L'affaire fait aussitôt grand bruit dans la cité tant est si bien que du CHEYLAS et son acolyte préfèrent mettre la frontière savoyarde entre les Dauphinois et leurs petites personnes.

**Réuni, après reconstitution, le 16 septembre en présence du duc de CLERMONT-TONNERRE, le parlement de Grenoble condamnera le juge en fuite et par contumace** – à la fois pour duel, assassinat et utilisation de moyens de défense illicites (sic) – à l'amputation du poignet, à avoir ses membres brisés sur la roue, à la perte de sa noblesse personnelle, de ses charges et titres, « ses armes brisées et noircies en sa présence », à la perte de tous ses biens au profit du roi et du père du capitaine LAMBERT. En 1786, du CHEYLAS, muni d'un sauf-conduit et regrettant bien tardivement son crime, rentrera en France pour se constituer prisonnier... On le retrouvera pendu dans sa cellule de la conciergerie du Palais de Grenoble peu après.



Le manoir du Cheylas.

(1769) MÉMOIRE